



FO / Le syndicat qui reste un syndicat

«Ceux qui vivent sont ceux qui luttent.» **Victor Hugo**

Secrétaire départemental : Jean-François PAS Trésorerie RIVE DE LOIRE NORD ORLEANS

Secrétaire départementale adjointe : Marie José VIEITEZ SIE GIEN

Secrétaire départemental adjoint : Olivier CARRION EMR

Secrétaire départemental adjoint : Patrick MORICHON Trésorerie CHATEAUNEUF

Trésorière : Jocelyne LOUIS: Trésorerie RIVE DE LOIRE NORD ORLEANS

fo.drifip45@dgfip.finances.gouv.fr - SITE LOCAL : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/045/>

CTL du 25 mars 2013

Le comité Technique Local s'est réuni le 25/3/2013 avec l'ordre du jour suivant:

Approbation du PV du 30/11/ 2012 + PV emplois
Présentation du règlement intérieur des CTL
Présentation du compte-rendu d'exécution
budgétaire 2012 et du budget prévisionnel 2013
Présentation du projet de fusion des
trésoreries de Patay et Artenay
Modification des jours d'ouverture de la
trésorerie de Patay

Transformation de 3 emplois Gardiens -
concierges et veilleurs de nuit de la cité Coligny
en emplois Agents de service au siège de la
Direction (Martroi)
Information sur dossier amiante du CFP de
Montargis
Information départs en retraite prévus en 2013
Questions diverses

Les élus FO DGFIP 45 : **Colette JACQUET** (EMR), **Jean-François PAS** (Orléans Rives de Loire)
Olivier CARRION (EMR), **Bruno CURTY** (expert au titre du CHS) sont intervenus sur ces points :

En liminaire, les organisations syndicales DGFIP du LOIRET, unanimes sur les revendications détaillées dans la pétition ont déposé plus de 576 signatures sur le bureau du Président également Directeur Régional des Finances Publiques; Signée massivement par les personnels de tous grades, nous avons fait remarquer l'importance de la mobilisation sur ces sujets qui inquiètent tous les fonctionnaires de la DRFIP LOIRET; nous avons été surpris de la réaction du Directeur prenant avec une certaine désinvolture cette manifestation du mécontentement des personnels. Nous réaffirmons, sans faire de provocation, que oui avant de signer les 576 agents ont lu cette pétition et ont adhéré aux constats faits.

Règlement intérieur

FO DGFIP 45 demande l'application effective de l'article 9 qui prévoit : que les Syndicats sont consultés sur la rédaction de l'ordre du jour et les points soumis à un vote ou à une simple information soient clairement précisés; le Président donne son accord. Les OS relèvent que selon l'article 24 la Direction doit détailler lors des réunions suivantes les suites données aux questions et avis traités en séance. Accord donné par le Directeur.

Présentation du compte-rendu d'exécution budgétaire et du budget prévisionnel 2013

Baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 300 000 euros par rapport à 2012 ; un gel de 40 000 euros supplémentaires sur les crédits de 1^{er} niveau (sur-gel imposé par le Ministre) et une réserve de 3% qui pourrait bien faire les frais des restrictions à venir d'ici fin 2013. TOUT VA BIEN !

Ces restrictions auront des conséquences désastreuses sur le fonctionnement des services comme chacun peut hélas déjà le constater au quotidien. De mauvaises surprises à l'occasion de changements de fournisseur (par exemple le basculement des achats de photocopieurs Ricoh vers du matériel de location Konica a coûté près de 20 000€ à la direction en terme de maintenance obligée des anciens matériels RICOH (pannes très nombreuses dès la fin du contrat de maintenance : Hasard ou obsolescence programmée?))... cherchez l'erreur des gains financiers visés par Bercy.

Nous apprenons que l'ESI, faute de moyens, augmentera le délai de remplacement des ordinateurs porté à sans doute 7 ans au lieu de 5. Un recensement du parc sera opéré afin de connaître le ratio par agent.

Economies à subir également en matière de **frais de déplacement** : Provocation ? Aujourd'hui ce sont les agents qui font l'avance de frais que l'Administration rechigne à rembourser alors que les barèmes sont SOUS EVALUES...(enfin pas tous puisque ceux des Huissiers de Justice sont réévalués chaque année !).Nous avons dénoncé le retard de plusieurs mois pris dans les remboursements fin 2012. Les explications données ne démontrent aucune transparence sur les choix arbitraires . CHORUS n'est pas seul responsable. Les perdants dans l'affaire ? toujours les mêmes les personnels !

Les agents concernés apprécieront que la Direction jongle avec les exercices comptables annuels afin de présenter une exécution budgétaire moins dégradée.

Mais c'était sans oublier la chute humoristique de notre Directeur qui pour conclure se demande si les déplacements sont toujours judicieux, « les vérificateurs doivent se poser les bonnes questions sur le nombre de visites à opérer », Avec de telles déclarations la motivation de nos collègues va sans doute s'améliorer ! en particulier ceux qui, avec ordre de mission, doivent payer de leur poche les tickets de tram ou bus. **Faut il rappeler que si les agents refusaient, à juste titre, d'utiliser leur véhicule personnel, la DGFIP ne serait plus en mesure d'assurer la plupart de ses missions ?**

Transformation de trois emplois de gardiens-concierges et veilleurs de nuit de la cité Coligny en emplois d'agents de service au siège de la Direction (Martroi).

La course à l'économie pousse la Direction à prendre des mesures extrêmes dont l'ergonomie reste à prouver. FO DGFIP 45 a demandé si la Direction avait anticipé le coût d'externalisation des tâches d'intendance de la cité Coligny avec ce transfert de missions des gardiens. La question a paru très embarrassante et les réponses évasives : qui va payer et combien ? Les agents mesureront eux-mêmes les inconvénients au quotidien pour l'accès au site et aux bâtiments. Ces transferts d'emplois vont permettre de développer le périmètre de la massification du courrier :centralisation au Martroi pour l'affranchissement du courrier des trésoreries hors celles basées à ORLEANS, MONTARGIS, GIEN et PITHIVIERS. Mise en place à compter du 1^{er} juin prochain.

Modification des jours d'ouverture de la trésorerie de Patay

A chaque CTL c'est la même rengaine, le constat que les trésoreries rurales ne peuvent plus fonctionner et sollicitent un jour de fermeture dans la semaine ; ainsi Patay en attendant une hypothétique fusion avec Artenay demande une demi-journée de fermeture supplémentaire en sus du vendredi après midi. Pour FO DGFIP 45 il n'est pas question de rentrer dans ce jeu de dupes : accorder des dérogations de fermeture parce que les moyens ne sont plus suffisants est mortifère pour les postes de proximité. Si un usager n'a plus la certitude de trouver un service ouvert lorsqu'il se présente, il ne le fréquente plus ! La Poste en a fait la triste démonstration. Les agents seront les premières victimes de ces futures restructurations.

FO DGFIP 45 revendique des moyens pour fonctionner et a donc refusé de participer au vote.

Présentation du projet de fusion des trésoreries de Patay et Artenay

Ce projet n'est pas ficelé puisque les élus des 2 communes rivalisent d'ingéniosité pour remporter la localisation du futur poste fusionné dans leur commune.

Deux implantations immobilières s'opposent en terme de rationalité et les coûts prévisionnels doivent être clairement expliqués par le DRFIP pour éviter des décisions inopportunes à terme. Malgré une gestion conjointe de plus en plus compliquée pour les agents d'Artenay (2 agents seulement ; le troisième avait été supprimé préventivement il y a quelques années déjà car la fusion à l'époque était déjà annoncée comme imminente), ce projet doit encore mûrir avant de voir le jour.

Compte tenu de ces imprécisions, FO DGFIP LOIRET ne signe pas de chèque en blanc et a donc refusé de participer au vote.

Information relative au dossier amiante du CFP de Montargis

Une fiche technique rédigée par le DRFIP a été transmise au Comité. Elle reprend la situation de l'amiante sur le site du CFP de Montargis.

FO DGFIP 45 a émis un sérieux désaccord sur l'état de conservation des matériaux amiantés eu égard aux multiples dalles de revêtements percées et restées dans cet état après diverses restructurations. L'état du sol encapsulé au SIE inquiète car il se craquelle un an après avoir été traités.

Le DRFIP part du principe qu'il suit la réglementation, alors que nous pensons que le principe de précaution doit prévaloir. C'est pourquoi nous lui avons demandé d'aller au delà de cette réglementation pour mieux protéger les agents puisqu'une pétition de 2010 dénonçait les conditions dans lesquels les travaux s'effectuaient à l'époque sans respecter la santé des agents. Le DRFIP a répondu ne pas accorder de valeur à une pétition. Les agents apprécieront le manque de considération du risque lié aux conditions de travail à Montargis ; faut il rappeler que des agents sur ce site ont déjà été affectés par des répercussions sur leur santé.

FO ne restera pas inactif et reportera cette situation régulièrement auprès du Comité technique ministériel et du Groupe de travail amiante de Bercy afin que la situation évolue positivement, même si le bâtiment devait être condamné et reconstruit

La priorité pour préserver la santé des agents est non négociable !

Questions diverses

Plusieurs collègues ont reçu un courriel personnalisé leur faisant remarquer que le badgeage lors de la pause méridienne était obligatoire. Nous avons demandé si le choix d'envoyer ces courriels avait d'autre vertu que d'intimider les collègues destinataires en les menaçant de leur décompter 1h30 d'office s'ils persistaient à ne pas badger avant la pause méridienne et au retour. Nous avons en particulier souhaité savoir sur quelle base règlementaire s'appuyait cette pénalité ; elle n'est d'ailleurs pas reprise dans la circulaire du 21 février 2012. Embarrassé la Direction a indiqué qu'aucun retrait d'office de 1h30 n'avait à ce jour été opéré. Attention toutefois à bien badger car la sanction disciplinaire risque d'être de mise à l'avenir.

04 avril 2013

Communiqué

Affaire CAHUZAC : une mauvaise affaire pour tous les agents de la DGFIP

Respectueux des principes républicains de séparation des pouvoirs, le Syndicat National F.O.-DGFIP laissera à la Justice le soin d'apporter les éclaircissements nécessaires dans l'affaire de l'ex-ministre délégué du Budget, Jérôme CAHUZAC.

Cela n'empêchera cependant pas le Syndicat National F.O.-DGFIP de considérer que, lorsque l'on se veut le Saint-Just des finances publiques, on se doit d'être irréprochable tant fiscalement qu'au plan de la morale républicaine.

Les agents des Finances Publiques qui, à défaut du dépôt annuel de leur déclaration de revenus et du paiement de l'intégralité de leurs obligations fiscales font l'objet d'une procédure disciplinaire et qui sont soumis à un contrôle sur pièce quinquennal, sont aujourd'hui fortement inquiets des conséquences que cette affaire aura sur leurs relations avec tous les publics, particuliers et professionnels, et des répercussions éventuelles sur la réputation de leur Administration.

Dans un contexte de crise sociale et économique profonde, ils craignent en effet que, à cause de cette affaire, les incivilités, voire l'agressivité, soient multipliées et deviennent humainement ingérables.

Aujourd'hui les agents de la Direction Générale des Finances Publiques subissent de plein fouet la politique d'austérité prônée par l'ex-ministre du Budget. Ses conséquences négatives, tant sur les conditions de travail que sur l'exercice des missions, sont connues de tous : c'est le service public financier et fiscal qui est mis à mal au détriment de l'intérêt général de notre pays.

Les agents de la DGFIP, de par leur Statut de Fonctionnaires d'État, ont encore la possibilité de préserver la neutralité nécessaire pour assurer l'égalité de traitement des citoyens, mais ils savent aussi qu'une grave crise de confiance s'est installée, dont ils ne sauraient subir les effets négatifs.

Il appartient donc à la Direction Générale des Finances Publiques de tout mettre en œuvre pour rétablir rapidement la relation de confiance avec les usagers du service public financier et fiscal.

Paris, le 4 avril 2013

J-Y BRUN

Secrétaire national FO DGFIP

.....
Je souhaite recevoir les informations FO-DGFIP 45 sur mon adresse professionnelle ou personnelle.

Bulletin d'information à retourner à Jean-François PAS

Secrétaire Départemental FO-DGFIP 45 – Trésorerie RIVE de LOIRE-Nord

Nom : Prénom

Service : Tel

Mail : Date

Signature

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – 1ère Organisation
Syndicale dans la fonction publique d'Etat

Nos valeurs pour repères
FO VOS
pour AGIR